

**Communiqué de presse
des organisations du personnel des secteurs public et parapublic**

Lausanne, le 8 décembre 2022

**Riche et pingre à la fois :
le Conseil d'Etat baisse les salaires réels des personnels du public et du parapublic**

Le Conseil d'Etat a rencontré ce jeudi matin les délégations des syndicats de la fonction public et des secteurs parapublic FSF, SSP, SUD, Syna et AvenirSocial.

Les décisions communiquées en matière d'indexation l'ont été sans consultation préalable en violation des dispositions de la LPers. Cette manière de procéder illustre l'arrogance et le mépris de ce gouvernement à l'égard du personnel des secteurs public et parapublic.

Alors que l'indice des prix à la consommation d'octobre 2021 à octobre 2022 a augmenté de 3% (il s'agit de l'indice de référence fixé par la Loi sur le Personnel de l'Etat), l'employeur public et subventionneur accorde un taux d'indexation de 1,4% pour tout le personnel de la fonction publique et du secteur subventionné. Les salaires réels subissent une baisse de 1,6% par rapport à l'augmentation de l'IPC sur un an. Cette perte de salaire est encore plus importante si l'on prend en considération l'augmentation réelle du coût de la vie dans toutes ses composantes, soit les 5% d'indexation que nous revendiquons. De plus, le taux d'indexation de 1,4% ne repose sur aucune base légale ou juridique (selon le décret du Conseil d'Etat sur la CPEV, l'indexation devrait être de 2,2%) : il s'agit d'une décision politique.

Pour les classes salariales 1 à 10, soit pour 25'000 membres du personnel étatique, une prime unique pour l'année 2023 d'un montant mensuel en moyenne de moins de 40 francs pour une activité à 100% sera versée en janvier 2023. Elle sera bien évidemment octroyée au prorata du temps d'activité. Cette mesure prétend à une forme de justice sociale. Or si le Conseil d'Etat se préoccupait réellement des salaires les plus bas de la grille, il indexerait pleinement les salaires, ce qui est très loin d'être le cas de cette prime unique qui ne permet que d'atteindre un taux de 2,2% et ceci pour une année seulement.

De cette mesure sont exclus plus de 13'000 Travailleurs et travailleuses de l'Etat, soit 1/3 des effectifs ainsi que la totalité des salarié-e-s des secteurs subventionnés santé et social, plus de 30'000 personnes, dont les salaires sont largement inférieurs à ceux de l'Etat. Soit au total plus de 43'000 personnes.

Par cette politique d'indexation, le Conseil d'Etat cherche cyniquement à diviser les salarié-e-s à l'interne du secteur public, mais aussi les travailleurs et travailleuses du secteur public et ceux/celles des secteurs parapublics.

Nos organisations appellent à poursuivre la lutte pour la pleine indexation des salaires par :

- Une journée d'actions le 13 décembre sur les lieux de travail, notamment par « l'indexation des temps de pause », des débrayages et des arrêts de travail.
- La participation à la manifestation du mardi 13 décembre 2022 – Départ à 18h devant le Département des finances à la Rue de la Paix à Lausanne et arrivée à la Place de la Riponne, à proximité du Département en charge des ressources humaines.

FSF

Jean-Pierre Morisetti
Président
076 615 08 57

SSP

David Gygax
Secrétaire syndical
076 565 25 10

SUD

Aristides Pedraza
Secrétaire fédéral
079 433 08 12